

CREATION & GESTION DES ENTREPRISES DE TAXI

CPF : 203
Eligible AIF
ID : UJAMAATAXI

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

+596 696 539 200

byen-bonjou@ujamaaconseil.com

www.ujamaaconseil.com

+596 596 757 004

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Acquérir les compétences liées à l'exercice de la fonction de chef d'entreprise, concourant au démarrage, à la mise en œuvre et au développement du projet de création ou de reprise d'une entreprise et à la pérennisation de son activité.

Connaître la réglementation et les bonnes pratiques en matière de gestion des entreprises de transport routier particulier de personnes. Acquérir des notions de gestion financière et commerciale d'une entreprise de taxi.

PROGRAMME

N°	INTITULE
1	Droit : civil, commercial et social
2	Réglementation du transport public particulier de personnes
3	Gestion économique et financière
4	Connaissances numériques et bureautiques de base
5	Anglais en contexte professionnel de tourisme et voyages
6	Connaissance routière, culturelle et touristique de la Martinique

PRE-REQUIS

Tout public porteur de projet de création d'entreprise de Taxi. Savoir lire et écrire

DUREE & TARIF

140 heures en présentiel ; 35h/semaine

TARIF : 2996€

MOYENS PEDAGOGIQUES

Vidéoprojection de documents Powerpoint

Explication au tableau blanc

Supports numériques transférés sur clé USB

EVALUATION

Exercices sur table ; Assiduité ; Expression orale et corporelle

DEBOUCHES

Candidature libre à l'examen de conducteur de taxi

Création d'une entreprise de transport routier particulier de personnes (Taxi ou VTC)

Responsable d'exploitation au sein d'une entreprise de transport routier particulier de personnes.